

COMMUNIQUE DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE**BAHREIN: La libération de Nabeel Rajab doit être suivie d'autres mesures pour mettre un terme à la répression des défenseurs des droits de l'Homme**

Paris-Genève, 14 juillet 2015 – L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme se félicite de la libération de M. Nabeel Rajab, mais rappelle que cette avancée positive reste insuffisante : la grâce royale ne concerne que l'une des trois affaires pénales pour lesquelles M. Rajab est actuellement poursuivi.

Hier, le Roi Hamad Ben Issa Al-Khalifa du Bahreïn a ordonné la libération de M. **Nabeel Rajab** après avoir gracié celui-ci pour raisons de santé. M. Rajab a déjà effectué trois des six mois de prison prononcés à son encontre en appel le 14 mai 2015, pour un tweet (il était poursuivi pour « diffamation d'un organisme d'État » - article 216 du Code pénal).

Cependant, M. Rajab encourt toujours jusqu'à quinze ans de prison pour d'autres chefs d'accusations tous liés à des tweets : « dissémination de fausses informations en temps de guerre » (article 133 du Code pénal, pouvant entraîner jusqu'à dix ans de prison) ; « dissémination de fausses informations mettant en péril la sécurité publique » (article 168, jusqu'à deux ans de prison) ; « insultes envers les autorités » (article 216, jusqu'à trois ans de prison).

« Ces affaires non-résolues sont une épée de Damoclès dont les autorités du Bahreïn peuvent se servir quand bon leur semble pour neutraliser les activités de défense des droits humains de M. Rajab » a affirmé M. Karim Lahidji, Président de la FIDH.

« Si la libération de M. Nabeel Rajab est une avancée positive, il n'aurait jamais dû ni être poursuivi, ni emprisonné en raison de ses activités légitimes de défense des droits humains. Par ailleurs, le fait que sa libération ne soit pas inconditionnelle est regrettable » a déclaré M. Gerald Staberock, Secrétaire général de l'OMCT.

De plus, la libération de M. Nabeel Rajab intervient dans un contexte de répression systématique des défenseurs des droits humains et seulement un jour après la nouvelle arrestation d'un important personnage politique préalablement libéré par grâce royale¹ ; démontrant que la répression de la dissidence pacifique des défenseurs des droits de l'Homme, figures politiques et religieuses reste la norme au Bahreïn.

L'Observatoire appelle les autorités du Bahreïn à mettre un terme à leur politique d'arrestation arbitraire et à libérer tous les défenseurs des droits de l'Homme détenus². Le harcèlement continu auquel sont soumis les défenseurs ébranle la confiance que la communauté internationale a dans la bonne foi des autorités pour la mise en œuvre de leurs engagements en matière de droits humains et dans leur engagement à procéder à des réformes concrètes et efficaces.

L'Observatoire appelle les autorités du Bahreïn à prendre des mesures pour répondre aux demandes de la communauté internationale, y compris à celle du Parlement européen « d'abandonner les poursuites et de libérer immédiatement et inconditionnellement tous les défenseurs des droits de l'homme, militants politiques et autres personnes détenues et accusées de présumées violations en lien avec les libertés d'expression, de réunion et d'association pacifique ».

¹ brahim Sharif, ancien secrétaire général de National Democratic Action Society (Wa'ad).

² Voir le rapport de l'Observatoire : "Imprisonnement, torture and statelessness : The darkening reality of human rights defenders in Bahrain", 25 juin 2015, <https://www.fidh.org/International-Federation-for-Human-Rights/north-africa-middle-east/bahrain/imprisonment-torture-and-statelessness-the-darkening-reality-of-human> et <http://www.omct.org/human-rights-defenders/reports-and-publications/bahrain/2015/06/d23217/>



L'Observatoire pour la
Protection des Défenseurs
des Droits de l'Homme

2

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- **FIDH: Arthur Manet / Lucie Koening: + 33 1 43 55 25 18**
- **OMCT: Miguel Martín Zumalacárregui: +41 22 809 49 24**



Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme



Organisation Mondiale Contre la Torture